



ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF / NON COLLECTIF

Zones d'assainissement collectif :

- Zone d'assainissement collectif existant
- Réseau E.U. existant
- Réseau E.U. en refoulement
- Poste de relèvement
- STEP (Station d'épuration existante)
- Zone de rejet végétalisée (ZRV)

Zones d'assainissement non collectif :

- Assainissement non collectif à long terme
- Réseaux E.P. existants
- Fossé

Divers :

- Contour PLU (zones U et AU)
- Réseau hydrographique
- Zones humides (Inventaire départemental)
- Captages de sources
- Périmètre de protection de captage (P, immédiat; PR, rapproché; PE, éloigné)

Date : Juillet 2018
 Echelle : 1/5000
 Fichier : SDA_05-2018.dwg
 Dessin : E. GIUFFRIDA

NICOT INGENIEURS CONSEILS
 10 rue de la République
 26100 BOURG-EN-BRESE
 Tel : 04 75 24 00 31 Fax : 04 75 01 08 23
 E-mail : contact@nicot.com

E.A.U. ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Réglementation de l'Assainissement Non Collectif

Vert 2° : Terrain moyennement perméable, disposition des eaux possible sous conditions
 -> Filière conseillée : Filière fosse septique toutes eaux - épandage en pente

Saumon° : Terrain perméable en surface.
 -> Filière conseillée : Filière fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé Rejet dans des tranchées d'épandage.

Rose° : Terrain perméable en surface.
 -> Filière conseillée : Filière fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical non drainé

Orange° : Terrain moyennement perméable.
 -> Filière conseillée : Filière fosse septique toutes eaux - filtre à sable vertical drainé Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
 -> En cas de manque de place
 -> Filière conseillée : Filière compacte à zéolites, à "coco", ou "innovantes" (type mini-station)
 -> En cas de manque de place ou topographie difficile

Rouge° : Infiltration interdite. Zone sensible à des risques de déstabilisation. Infiltration impossible
 -> Filière conseillée : Filière fosse septique toutes eaux - filtre à sable vertical drainé étanché Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
 -> En cas de manque de place ou topographie difficile
 -> Filière conseillée : Filière compacte à zéolites, à "coco", ou "innovantes" (type mini-station)
 -> En cas de manque de place ou topographie difficile

* Pour grande connaissance de l'imprégnation de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif".
 Le service public d'assainissement est régi par le décret n° 2010-1260 du 12 octobre 2010 relatif aux conditions de fonctionnement des services publics d'assainissement et des services publics de traitement des déchets.
 Les filières recommandées sont celles qui sont compatibles avec les prescriptions de l'arrêté du 12 octobre 2010 relatif aux conditions de fonctionnement des services publics d'assainissement et des services publics de traitement des déchets.
 Les filières recommandées sont celles qui sont compatibles avec les prescriptions de l'arrêté du 12 octobre 2010 relatif aux conditions de fonctionnement des services publics d'assainissement et des services publics de traitement des déchets.

Possibilités de rejet :

Limite des sous bassins versants
 Nombre d'habitants/Nombre d'équivalents-habitants (EH)
 Indice de saturation/Nombre de EH existants / Nombre de EH critiques

Indice saturé : Rejet déconseillé
Indice presque saturé : Rejet tolérable
Indice non saturé : Rejet possible

